

# CANDIDATURE LOGEMENT MOYEN/EQUILIBRE

## COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

**1<sup>ère</sup> étape** : Compléter le formulaire et signer (p.4, 7 et 9 zone jaune)

**2<sup>ème</sup> étape** : Réunir les documents demandés (voir liste en annexe « **Documents à fournir** » p. 8)

**3<sup>ème</sup> étape** : Nous transmettre les documents



**Ces étapes sont obligatoires**

## TRANSMISSION DU FORMULAIRE

### **Par Email :**

[sophie.houioux@sambretbiesme.be](mailto:sophie.houioux@sambretbiesme.be)

### **Par courrier :**

**RUE DU ROTON, 4  
6240 FARCIENNES**

### **Déposé dans notre boîte aux lettres :**

**RUE DU ROTON, 4  
6240 FARCIENNES  
(Entrée Accueil)**

## DES RECEPTION A SAMBRE ET BIESME

1. Si le dossier est incomplet :
  - ☺ Les éléments sont réclamés, soit par téléphone, par email ou par écrit (il est important de nous communiquer votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse email)
2. Si le dossier est complet :
  - ☺ Le dossier est enregistré
  - ☺ Un courrier de confirmation est envoyé

## DES QUESTIONS et INFOS

### **Téléphone :**

Gestion des candidatures

Mme HOUIOUX Sophie [071/24.39.34](tel:071243934)



SRL SAMBRE ET BIESME

RUE DU ROTON, 4

6240 FARCIENNES

071/24.39.24

FAX 071/39.14.78

N° d'inscription :

 FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURES POUR  
 L'OBTENTION D'UN LOGEMENT MOYEN ET/OU D'UN  
 LOGEMENT A LOYER D'EQUILIBRE

**Volet A (à remplir par le demandeur)**
**A.1. COORDONNES ET COMPOSITION DU MENAGE**

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	masculin - féminin	Sexe :	masculin - féminin
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national :		Registre national :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	oui - non	Handicapé :	oui - non
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Adresse : Rue ..... N° ..... Code : .....Localité : ..... Pays : ..... Date de domiciliation : .....		Adresse : Rue ..... N° ..... Code : .....Localité : ..... Pays : ..... Date de domiciliation : .....	

**MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/cohabitant)**

1	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
2	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge			Oui - Non

## 2

	Profession (3)			<input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre		Date de domiciliation	
3	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
4	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
5	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	
6	Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Commune du domicile	Handicapé
			M / F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre			Oui - Non
	Profession (3)					Date de domiciliation	

Pour les femmes enceintes :

Date prévue pour l'accouchement (mois/année) ...../.....

## A.2. SECTIONS DE COMMUNES DANS LESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT.

- Farciennes
- Pont-de-Loup
- Roselies
- Presles
- Aiseau

## A.3. SOUHAIT CONCERNANT LE LOGEMENT

Maison ou appartement	
Maison uniquement	
Appartement uniquement	

### Volet B (à remplir par la société qui reçoit la candidature).

B. 1. DATES (4)					
De dépôt	D'admission	De radiation	De refus	De confirmation	D'attribution
.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...
			.../.../...		
			.../.../...		
			.../.../...		

B.2. PRIORITES (5) : Tableau général des priorités régionales	
<b><i>Situations vécues par le ménage en termes de logement</i></b>	Points
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan	5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux ; - sans-abri	5
. Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé , ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 <sup>er</sup> mars 1991.	4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public.	4
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3
<b><i>Situations personnelles du ménage</i></b>	
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS)	5
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge .	4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière.	3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé	3

# 4

Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	3
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2
L'ancien ouvrier mineur.	2

<b>B3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (6)</b>				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :
<b>B.4. LOGEMENT ADAPTE (7)</b>		OUI	NON	
<b>B. 5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE (8)</b>				
<b>B. 6. REVENU D'ADMISSION (9)</b>				
Revenus :				
Ménage	À revenus modestes	En état de précarité	À revenus moyens	
<b>B. 7. VOIE DE RECOURS (10)</b>				
<p>Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre er recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.</p> <p>Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.</p>				

Fait à ....., le .....

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée (s) de la mention « **Lu et approuvé** » : .....

**« Signature (s) »** : .....

Ainsi qu'il est prévu sur la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix. Le responsable du traitement est à la SRL SAMBRE ET BIESME, dont le siège social est à 6240 Farciennes, rue du Roton, 4. Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radiée si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes. « PROTECTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERONNEL. Les données communiquées par le biais de ce formulaire sont traitées sous la responsabilité de Sambre et Biesme, responsable de traitement. Les informations fournies ne seront utilisées que pour gérer votre demande et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Lorsque ces données ne seront plus nécessaires, nous les détruirons et les supprimerons de manière sécurisée. Pour plus

## 5

de détails sur la façon dont nous traitons vos données à caractère personnel et sur vos droits, veuillez consulter notre Politique Vie Privée disponible sur notre site internet [www.sambretbiesme.com](http://www.sambretbiesme.com) » .

**Annexe au formulaire unique de candidature : Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du Logement ou par les sociétés de logement de service public.**

(1) Indiquer :

C pour la personne célibataire ;

M pour la personne mariée ou la personne cohabitante ;

D pour la personne divorcée ;

S pour la personne séparée ;

V pour la personne veuve

(2) Indiquer :

B pour les ressortissants belges ;

U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges ;

A pour les autres ressortissants.

(3) Indiquer :

S s'il s'agit d'un salarié ;

I s'il s'agit d'un indépendant

C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage ;

P s'il s'agit d'une personne pensionnée ;

MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés ;

(4) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 17.

(6) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 1<sup>er</sup>, al 15<sup>o</sup>.

(7) Code wallon du Logement, article 1<sup>er</sup>, 25<sup>o</sup> : logement dans lequel des travaux ont été effectués en vue de permettre une occupation adéquate par un ménage dont un des membres est handicapé.

(8) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 1<sup>er</sup>, 15<sup>o</sup>, alinéa 3.

(9) Indiquer le revenu (cf. article 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup>, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1<sup>er</sup>, 9<sup>o</sup>, 29<sup>o</sup>, 30<sup>o</sup>, 31<sup>o</sup>).

(10) Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.

Nom et adresse de l'expéditeur  
(administration du logement, organisation  
sociale du logement) :

Srl SAMBRE ET BIESME  
Rue du Roton, 4  
6240 FARCIENNES  
N° 5240  
Personne de contact : C. BRUNO  
Dossier :

## CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

**DECLARATION SUR L'HONNEUR,**  
En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine  
du logement social



### Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

**A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :**

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :**

.....  
.....

### CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

**DEMANDEUR :** .....(nom + prénom)

né le : ..... lieu de naissance : .....

N° national :    (voir carte d'identité ou carte SIS)

**CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :**

.....(nom + prénom)

né le : ..... lieu de naissance : .....

N° national :    (voir carte d'identité ou carte SIS)

**COMPOSITION DE MENAGE** au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Domicile : (rue – numéro - bte.).....  
(code postal) ..... (commune).....

Organisme : Société de logement social                      N° de dossier : .....  
 Identité du demandeur : Srl Sambre et Biesme (N° 5240)

### CASE 2 :    **DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR**

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur** :

- A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune - pays : .....	.....
Rue ou lieu-dit : .....	.....
Désignation cadastrale : .....	.....
Nature du bien (2) : .....	.....
Nature du droit (3) : .....	.....

- B. Que dans le courant des ..... (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou valeur estimée
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....	.....	.....

- (1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier  
 (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain  
 (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété  
 (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.  
 (5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).



**DOCUMENTS A FOURNIR****I. Obligatoirement – Documents relatifs aux conditions d’admission**

1. **Composition de ménage,**
2. **Pour tous les membres du ménage qui occuperont le logement de plus de 18 ans:**  
Les avertissements-extraits de rôle (document des contributions) reprenant les revenus de l’année 2021- Exercice 2022,
3. **Les revenus du ménage :**

**Vous travaillez :**

Vos 3 dernières fiches de salaire  
 Votre dernière prime de fin d’année (fiche de salaire ou autre) ;  
 Vos derniers congés payés (fiche de salaire ou document ONVA)

**Vous ne travaillez pas et vous êtes dans une des catégories suivantes:**

<b>Chômage</b>	<b>Mutuelle</b>	<b>CPAS</b>	<b>Pensionné</b>	<b>Handicapé</b>	<b>Revenus de l'étranger</b>
Attestation du syndicat avec le taux journalier	Attestation de la mutuelle avec le taux journalier	Attestation du CPAS avec le montant mensuel perçu	3 derniers montants perçus (document pension ou extraits de compte de + celui du mois de mai	2 derniers extraits de compte avec le montant de l'allocation (Vierge Noire)	3 derniers montants perçus (organisme de paiement)

4. **Pour les enfants, qui occuperont le logement, et qui sont encore à votre charge : une attestation de la caisse des allocations familiales reprenant les données relatives à (aux) l'enfant(s).**
5. **En cas de perception ou versement d’une pension alimentaire, apporter un extrait du jugement fixant cette pension ainsi que les preuves de paiement des trois derniers mois.**
6. **Pour les enfants, qui occuperont le logement, et qui ne sont pas repris dans votre composition de ménage et pour lesquels il existe un droit d’hébergement :**
  - Jugement ou acte notarié ou convention passée devant un médiateur familial agréé justifiant de l’hébergement (le document doit préciser que le droit en question couvre au moins une nuit (notion d’hébergement) ainsi que la copie de la carte d’identité (recto-verso).
  - Seuls seront pris en considération les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d’allocations familiales (par un membre du ménage ou non).
7. **Photocopie des cartes d’identités (recto-verso).**

**II. Documents divers**

1. **Les documents justifiant des points de priorités.**